Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 Décembre à vingt heures
Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14

Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Philippe Rouinsard, Monsieur Serge Briard ; Madame Elodie Pelletant ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : aucune
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS

Secrétaire de séance : Madame Elodie Pelletant

2025-63 Travaux voirie réfections rue de la gare et création de places de parking lotissement du Clos des Pommiers

M. Le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser les travaux de réfections rue de la gare et de créer des places de parking au lotissement clos des Pommiers.
Monsieur le maire précise que pour le bon déroulement des travaux, il sera judicieux que ce soit la même entreprise qui réalise l'ensemble des travaux correspondant au rapport avec une estimation de l'ADAC qui est de 38 000 € HT.

Afin de nous soutenir dans ce projet nous allons solliciter la subvention : Coup de Poing Economique (CCCE).

Plan de financement :

- **Coût total estimé : 38 000 €**
- **Coup de Poing Economique 50% : 19 000 €**
- **Autofinancement 50% : 19 000 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le plan de financement**
- **Décide de solliciter la demande de subvention Coup de Poing Economique (CCCE).**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération**



Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine